



Licencier pendant mon arrêt maladie

Par **Tasmanie**, le **06/10/2014** à **22:00**

Bonjour; rnJ'ai travaillé dans une société pendant près de 6 ans, j'ai été féliciter à plusieurs reprises par mon directeur financier.rnMalheureusement un nouveau responsable est arrivé, il me faisait toujours des allusions sur mon physique, me demander de sortir avec moi, il m'a dit je cite " faut-il que ma femme meure pour que tu sortes avec moi" etc. rnJe l'ai toujours rejeté avec virulence ,il n'a pas apprécié dès lors il n'a pas cessé de me dénigrer sur mon travail ou sur ma personne on disant que toute manière je racontais n importe quoi. rnIl m'a demandé de démissionner etc.rnCes agissements ont duré plus de 12 moisrnJ'ai craqué et j'ai écrit une lettre à la RH pour le dénoncer, j'ai été arrêté pour dépression.rnPeu de temps après j'ai été convoqué pour un entretien au préalable pour licenciement puis j ai été licencié .rne n'ai pas supporté cette nouvelle, j'étais au bout du rouleau j'ai fait une tentative de suicide.rn Suite à cette tentative j'ai été interné en hôpital psychiatrique pendant 5 semaines.rnJe me rétablis tout juste après 10 mois arrêt et de repos a la maison.rnMalheureusement tout ce qu'il me disait il le faisait a l'oral, il faisait en sorte de me harceler lorsque je me trouvais seul dans le bureau.rnQue dois-je faire?

Par **Lag0**, le **07/10/2014** à **07:40**

Bonjour,rnDifficile de répondre à "que dois-je faire ?" sans poser d'autres questions, que souhaitez-vous ? Voulez-vous contester le licenciement ? Si oui, en avez-vous la possibilité (il faudrait pour cela en connaitre le motif et voir s'il est recevable) ?

Par **moisse**, le **07/10/2014** à **11:05**

Bonjour,
Ceci étant considéré, ainsi que le précise Lag0, le licenciement dans une situation de harcèlement sexuel dénoncé aura de grandes chances d'être requalifié voire annulé.
Encore faut-il pouvoir prouver avoir alerté l'entreprise, le courrier auquel il est fait allusion doit avoir été adressé en recommandé, ou faire l'objet d'un accusé de réception sous n'importe quelle forme.

Par **pat76**, le **27/11/2014** à **17:25**

Bonjour
Quel était le motif invoqué par la direction pour vous licencier?